

**RELEVE DES DECISIONS OU AVIS  
EMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER**

-----  
Séance du 27 mai 2002

ORDRE DU JOUR	DECISIONS OU AVIS	DESTINATAIRES (pour suite à donner)
<b>Point 2 :</b> Approbation des procès verbaux des Conseils d'Administration des : - 25 mars 2002 - 29 avril 2002 - 6 mai 2002	<p>Le procès-verbal du <b>25 mars 2002</b> est approuvé à l'unanimité (45 voix)</p> <p>Le procès-verbal du <b>29 avril 2002</b> est approuvé à l'unanimité (45 voix) sous réserve de la modification suivante de M. GALIAN : Actuellement un amendement de la loi de 1984 est proposé par la Conférence des présidents des universités afin que les Présidents des Universités soient élus pour une durée de 4 ans renouvelable une fois. Il signale que le CNESER et l'intersyndicale sont opposés à la présentation d'amendements aussi réducteurs et souhaitent qu'une réforme exhaustive de la loi soit organisée en relation avec les conseils universitaires ; il signale en particulier la nécessité, selon son organisation, de réformer le mode de scrutin, la possibilité de panachage rendant possible toutes les manoeuvres individuelles ou collectives et notamment la sur-représentation de disciplines comme on vient de le voir avec SVT.</p> <p>Le procès-verbal du <b>6 mai 2002</b> est approuvé à l'unanimité (45 voix) sous réserve de la modification suivante :</p> <p>Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers</p> <p>Usagers : M. ACCURSO Fabien comme membre titulaire M. PIJOAN David comme membre titulaire M. CASTEX Olivier comme membre suppléant M. DALICIEUX Thomas comme membre suppléant</p>	DAG
<b>Point 3 :</b> Désignation d'un représentant du Conseil d'Administration de l'UPS au Conseil d'Administration de l'IUFM	<p>Pas de candidat</p> <p>Le point est reporté à une séance ultérieure.</p>	DAG
<b>Point 4 : Association</b> <b>4-1</b> Demande de domiciliation de l'association ZINC <b>4-2</b> Demande de domiciliation de l'association HUB	Adoptées par 34 voix pour et 9 abstentions.	DAG
<b>Point 5 : Conventions</b> <b>5-1</b> Convention entre l'UPS et la Trésorerie Générale de la Région Midi-Pyrénées <b>5-2</b> Convention entre l'UPS et l'APEC pour une action concertée "insertion professionnelle" <b>5-3</b> Convention de coopération entre l'Université des Sciences Sociales et l'UPS pour la licence de l'information et de la communication (2001-2002) <b>5-4</b> Convention entre l'INRA, l'Association des usagers de la cantine d'Auzeville et l'UPS relative à l'accueil du personnel de l'UPS au restaurant du Centre de Recherche INRA	<p>Adoptée par 43 voix pour.</p> <p>Adoptée par 41 voix pour, 2 abstentions.</p> <p>Adoptée par 29 voix pour, 14 abstentions.</p> <p>Adoptée par 43 voix pour.</p>	<p>* Agent comptable * Services Financiers * DAG</p> <p>SCUIO</p> <p>DIAU</p>
<b>Point 6 : Finances</b>		

<p><b>6-1 Décisions budgétaires modificatives</b></p> <p><b>6-2 Examen du Compte financier de l'exercice 2001</b></p> <p><b>6-3 Tarifs des prestations de la Faculté de Médecine Toulouse-Purpan</b></p> <p><b>6-4 Approbation du montant des inscriptions aux diverses activités de "Paul Sab' en fête", le 30 mai 2002</b></p>	<p>1) Exercice 2001 : DBM de rattachement des ressources affectées : 74 251 815,82F Adoptée par 43 voix pour.</p> <p>2) Exercice 2002 : DBM de report <u>UPS</u> : montant total : 33 185 234,40€ Déjà reporté lors du CA du 28/01/02 : 14 411 940,08€</p> <p><u>CICT</u> : montant total : 885 353,07€ Déjà reporté lors du CA du 28/01/02 : 655 229,84€</p> <p><u>SIUAPS</u> : montant total : 216 921,07€ Déjà reporté lors du CA du 28/01/02 : 136 847,70€</p> <p><u>SIMPPS</u> : montant total : 205 573,52€</p> <p><u>SIREMIP</u> : montant total : 2 805 810,82€ Déjà reporté lors du CA du 28/01/02 : 2 805 810,82€</p> <p>DBM de report : adoptée par 41 voix pour.</p> <p><b>Résultats de l'exercice - Affectation - Arrêté du Compte Financier</b></p> <p>Les résultats des différents comptes constituant l'UPS se décrivent ainsi qu'il suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>UPS (hors SACD)</u> : Le résultat de l'exercice est de 23.198.348,77F ; il est affecté au C/10682. Le compte financier est arrêté pour l'exercice 2001 à 400.682.921,17 F en dépenses et à 433.476.184,93 F en recettes</li> <li>2. <u>Les SACD</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>CICT</u> Le résultat de l'exercice est de 910.906,58 F ; il est affecté au C/10682 . Le compte financier est arrêté pour l'exercice 2001 à 6.028.956,27 F en dépenses et à 9.330.044,17 F en recettes.</li> <li>• <u>SIUAPS</u> Le résultat de l'exercice est de 365.069,31 F sur lequel il est prélevé 22.429,78 F pour financer les dépenses d'investissement ; il est affecté au compte 10682. Le compte financier pour l'exercice 2001 est arrêté en dépenses à 1.984.538,87 et en recettes à 2.327.178,40 F.</li> <li>• <u>SIMPPS</u> Le résultat de l'exercice est de 1.209.265,83 F ; il est affecté au C/10682. Le compte financier est arrêté pour l'exercice 2001 à 4.633.864,74 F en dépenses et à 5.832.525,83 F en recettes .</li> <li>• <u>SIREMIP</u> Le résultat de l'exercice est de 825.857,98 F ; il est affecté au C/10682. Le compte financier est arrêté en dépenses à hauteur de 1.247.305,51F et en recettes à hauteur de 19.652.218 F</li> </ul> </li> </ol> <p>Adoptés par 43 voix pour.</p> <p>Adopté par 39 voix pour.</p>	<p>* Services Financiers * Agent Comptable</p> <p>Agent Comptable</p> <p>Faculté de Médecine Purpan</p> <p>SCAS</p>
--	---	---

<p><b>6-5 Subvention de la Ligue contre le Cancer pour le Laboratoire Douleur et Thérapie génique</b>  <u>Montant</u> : 60 979,61 euros  <u>Objet</u> : Il s'agit de « Poursuite des aménagements et de l'aide au fonctionnement concernant le projet Thérapie Génique dans le domaine des douleurs liées à l'évolution du cancer ».</p> <p><b>6-6 Subvention de la Faculté de Médecine de Toulouse-Rangueil pour l'Association « Enseignement Médecine de Catastrophe »</b>  <u>Montant</u> : 8 913,81 euros  <u>Objet</u> : Subvention accordée annuellement par la Faculté de Médecine de Toulouse-Rangueil à l'Association Enseignement Médecine de Catastrophe pour l'organisation d'exercices pratiques sur le terrain et entraînements sur sites spécifiques.</p>	<p>Adoptée par 39 voix pour.</p>	<p>Faculté de Médecine Rangueil</p>
<p><b>Point 7 :</b></p> <p><b>7-1</b> Délégation du Conseil d'Administration au Président en matière de marchés publics : approbation des marchés, désignation des jurys de concours, désignation des membres des appels d'offres (article L712.3 du Code de l'éducation)</p> <p><b>7-2</b> Autorisation donnée au Président de l'Université, par le Conseil d'Administration, d'engager toute action en justice (article L712.3 du code de l'éducation)</p>	<p>Adoptée par 39 voix pour.</p> <p>Adoptée par 39 voix pour.  Il sera rendu compte au CA des actions engagées.</p>	<p>* Service des marchés  * DIAU  * Agent Comptable</p> <p>DAG</p>
<p><b>Point 8 : Scolarité</b></p> <p><b>8-1</b> Organisation de l'année universitaire 2002/2003</p> <p><b>8-2</b> Etudiants de 5<sup>ème</sup> année bénéficiant de l'aide à la mobilité étudiante pour leurs stages hospitaliers à l'étranger</p>	<p>Adoptée par 28 voix pour, 10 abstentions et 3 voix contre.</p> <p>Adopté par 41 voix pour.</p>	<p>* Division de la Scolarité</p> <p>* Faculté de pharmacie  * Agent Comptable</p>

**Point 9: Intendance**

Mise à la réforme par l'intermédiaire des Domaines :

- matériel proposé par le SCD :

\* 2 écrans ordinateurs

\* 3 tours de Cédéroms 7 lecteurs

- matériel proposé par l'OMP :

\* Renault 5 immatriculée 31R5093A

\* Renault super 5 immatriculée 65R1714A

\* Renault express immatriculée 31N1986A

\* tracteur Massey Fergusson immatriculé 65D1117A

- matériel proposé par la Faculté des Sciences Pharmaceutiques :

spectrophotomètre, écran ordinateur, imprimante, table traçante, remplisseur de colonnes, PH mètre Tacussel, autoclave, oscilloscope, ordinateur apple, balance startorius, Mélangeur, Granulateur, Thermoscelleuse

Adoptée par 41 voix pour.

DIAU

Toulouse, le 4 juin 2002

**Le Secrétaire Général**

Philippe PUECH

**Le Président de l'Université**

Raymond BASTIDE